

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibération du Conseil Communautaire

Séance du 02 juin 2026

Convocation du 26 mai 2026

N° 2026_06_020

Objet : Centre social et culturel – Modification du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs enfance

Le 2 juin 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Orgnac-l'Aven, salle d'animation rurale, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON: Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, , Samy CHEMELLALI, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Yvette DARNOUX, Jean-François DEGORE, Arlette DEANAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Laurence HOTTE à Hervé OZIL, Robert GUERRAIRI à Franck CHABAUD, Delphine CHLIEH à Laurent UGHETTO, Béatrice MOREAU à Samy CHEMELLALI

Absente : Jocelyne CHARRON

Secrétaire de séance : René UGHETTO

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Samy CHEMELLALI, Vice-président en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et de la vie sociale, rappelle que le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs enfance du Centre social et culturel encadre les modalités d'accueil, d'inscription et d'organisation des services à destination des familles.

Dans une démarche d'amélioration continue du service, un travail de bilan et d'évaluation a été mené avec les partenaires, les équipes et les élus.

Ce travail a mis en évidence la nécessité d'adapter certaines règles afin de :

- limiter les abus constatés lors des périodes d'inscription,
- garantir une meilleure équité d'accès au service pour l'ensemble des familles,
- optimiser le remplissage des structures, notamment en période estivale.

Ainsi, les principales évolutions du règlement portent sur :

- La modification des modalités d'inscription pour les vacances d'été, avec une ouverture en deux temps :
 - première phase d'inscription limitée aux quatre premières semaines de vacances,
 - puis ouverture des semaines restantes dans un second temps, afin de favoriser une répartition plus équitable des places ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le 10/06/2026

ID : 007-200039808-20260602-2026_06_020-DE

SLO

- La clarification et la mise en avant du principe selon lequel toute inscription est considérée comme définitive et due, sauf cas de force majeure dûment justifié, règle visant à responsabiliser les réservations et limiter les annulations abusives ;
- L'intégration de l'adhésion annuelle au Centre social et culturel, nécessaire pour accéder aux services, conformément au positionnement des accueils de loisirs au sein de cette structure.

Le reste du règlement demeure inchangé dans ses principes et dans l'organisation générale des accueils.

Le Président demande au Conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve les modifications apportées au règlement de fonctionnement des accueils de loisirs du Centre social et culturel telles que présentées ci-dessus ;

Autorise la mise mettre en œuvre du règlement modifié et l'engagement de toutes les démarches afférentes.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

René UGHETTO



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping horizontal stroke at the bottom.